

Paris, le 4 Novembre 1941.

Monsieur LAVADOUX
Administrateur Provisoire

36, avenue Ledru Rollin
PARIS 12^{ème}

Cher Monsieur,

A toutes fins utiles, nous vous signalons que le Commissariat Général aux Questions juives nous informe que la Maison *(Kastenbaum)* KASTENBAUM, rue des Rosiers, demeure provisoirement ouverte et peut fonctionner sans le concours d'un commis aryen, à la condition expresse de ne servir que la clientèle israélite.

L'affiche dont nous vous adressons inclus un exemplaire doit être apposée dans la boutique de façon très visible.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

M. Razan

1 affiche.

BOUCHERIE

H. LAVADOUX

34 et 37, R. Ledru-Rollin

PARIS - XII^e

R. G. Seine 500.469 Tél. Diderot 11-03

L'autorisation d'ouverture
étant donnée, je prie M^{me}
Pastenbaum de se conformer strictement
aux ordonnances & de mettre en évidence
l'affiche rouge, afin d'éviter les sanctions
Vous me tenez au courant prest semaine
des chiffres et affaires, de situation
de crise et des rebuts qui vous est
attribués. Je vous prie d'ailleurs ces jours
-ci p. la mise au point. H. Lavadoux

L'autorisation de M^{me} Pastenbaum à donner
des répertoirs de soy amovibles,
mont la quantité de viande nickel,
sain à la marche de sa maison
J'espère à bon vent -
Avec Pastenbaum 52 rue des
Poissons

H. Lavadoux

Administrateur P^{re}

36 et Ledru. Rollin